

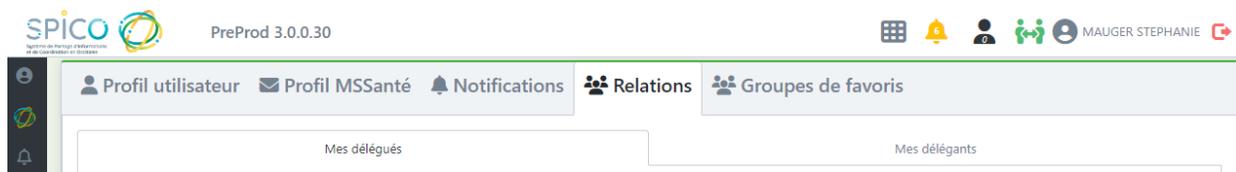
Les délégations de compte

En bref

Pour assurer une continuité dans les activités des professionnels et des structures, il est possible de déléguer tout ou partie de l'accès à votre compte.

Depuis votre profil, ou le profil de votre structure, rendez-vous dans l'onglet "relations". Vous y trouverez deux onglets :

- **Mes délégués**: les professionnels qui peuvent accéder à vos dossiers et/ou discussions, avec des droits identiques aux vôtres, si vous activez la fonctionnalité en cliquant sur l'icône.
- **Vos délégués** : ce sont les professionnels ou les structures vous donnant délégation sur leur compte. Vous pouvez donc agir en leur nom et obtenir le même niveau de droits qu'eux.



La délégation peut être demandée / accordée pour **SPICO Discussions et/ou Dossiers**. La délégation à Dossiers donne accès aux dossiers, aux tâches et à l'agenda.

1. **Déléguer l'accès à mon compte**
2. **Être délégué d'un compte**
3. **Envoyer une demande de délégation**
4. **La traçabilité des délégations**

Notes : un message envoyé depuis votre compte par un délégué est identifié par une icône spécifique, et les actions dans Dossiers réalisées par un délégués sont aussi notifiées comme telles.

Les délégations de compte

1. Déléguer l'accès à mon compte

Nombre d'éléments par page: 10	Nom	Dernière connexion	Délégué SPICO-Dossiers	Délégué SPICO-Discussions	Favoris	Actions
	BAKUE LUCIA	07/12/2023				
	CAMPOLREY LAURE	17/06/2024				
	GARE MAUDE	22/02/2024				

Cliquez ici pour **rechercher et ajouter** un professionnel ayant un compte SPICO

Retrouvez ici les professionnels déjà ajoutés. **Activez/désactivez la délégation en cliquant sur l'icône pour Dossiers et/ou Discussions** (en vert, le professionnel a la délégation sur votre compte, en noir et barré, il n'a pas délégation.)

Vous pouvez **supprimer** un délégué de votre liste.



A quoi je donne accès en déléguant mon compte ?

Délégué SPICO-Dossiers	Délégué SPICO-Discussions

Délégué SPICO Dossiers :

Votre délégué aura un accès complet à vos onglets « Patients », « Tâches » et « Agenda » avec les mêmes possibilités que vous : il pourra consulter et alimenter les dossiers (avec les mêmes [habilitations](#) que vous), gérer vos tâches et votre agenda.

Délégué SPICO Discussions :

Votre délégué aura un accès complet à votre messagerie instantanée sécurisée avec les mêmes possibilités que vous : il pourra consulter vos conversations / courriers et envoyer des messages/ courriers, archiver des conversations ...

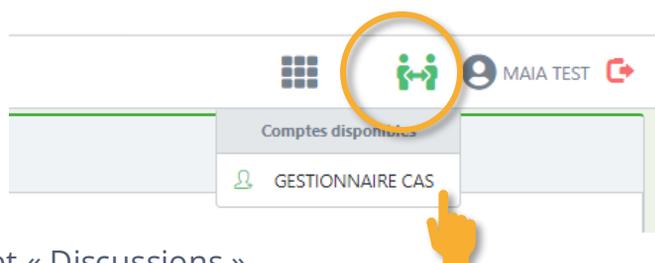
Les délégations de compte

2. Être délégué d'un compte

→ Visualiser les comptes sur lesquels vous êtes délégué

DEPUIS L'APPLICATION WEB

- Dans la barre de connexion, sélectionnez le compte auquel vous souhaitez accéder.



Vous visualisez alors :

- Sa messagerie instantanée depuis l'onglet « Discussions »

[si vous êtes délégué sur SPICO Discussions]

ET / OU

- Sa file active depuis l'onglet « Patients »
- Son agenda depuis l'onglet « Agenda »
- Son tableau de bord de tâches depuis l'onglet « Tâches »

[si vous êtes délégué sur SPICO Dossiers]



DEPUIS L'APPLICATION MOBILE

Vous visualiser alors :

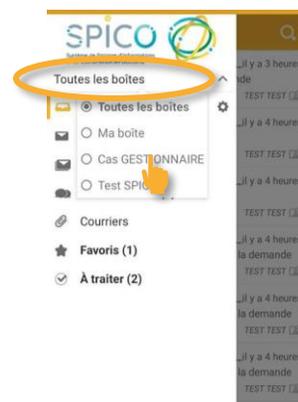
- Sa messagerie instantanée depuis l'onglet « Discussions »

[si vous êtes délégué sur SPICO Discussions]

ET / OU

- Sa file active depuis l'onglet « Patients »
- Son agenda depuis l'onglet « Agenda »

[si vous êtes délégués sur SPICO Dossiers]



Et vous pouvez alors agir en son nom sur ces différents onglets.

Les délégations de compte

3. Envoyer une demande de délégation

→ Pour avoir l'autorisation d'accéder au compte d'une structure ou d'un professionnel, vous pouvez envoyer une demande de délégation.

Depuis votre navigateur web, connectez-vous à votre profil personnel, onglet « relations » puis sous onglet « Mes délégués ».

Nom	Dernière connexion	Délégué SPICO-Dossiers	Délégué SPICO-Discussions	Actions
VERRIER GUYELLA	17/06/2024	🟡	🟢	🟢 🚫
ASSOCIATION OCCIDENTALE		🟡	🟢	

1. **Rechercher** un professionnel ou une structure. Cliquez sur les anneaux verts pour ajouter ce compte à votre liste de délégués.

2. Après avoir ajouté le professionnel ou la structure, vous devez **préciser** si votre demande concerne Dossiers, Discussions, ou les deux

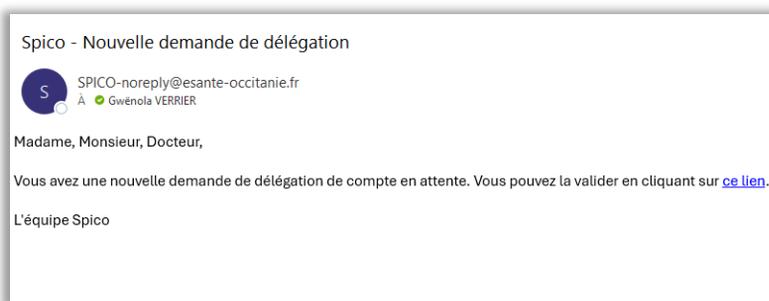
3. Votre demande est alors en attente que votre interlocuteur valide votre demande de délégation: l'icône est orange.

Les délégations de compte

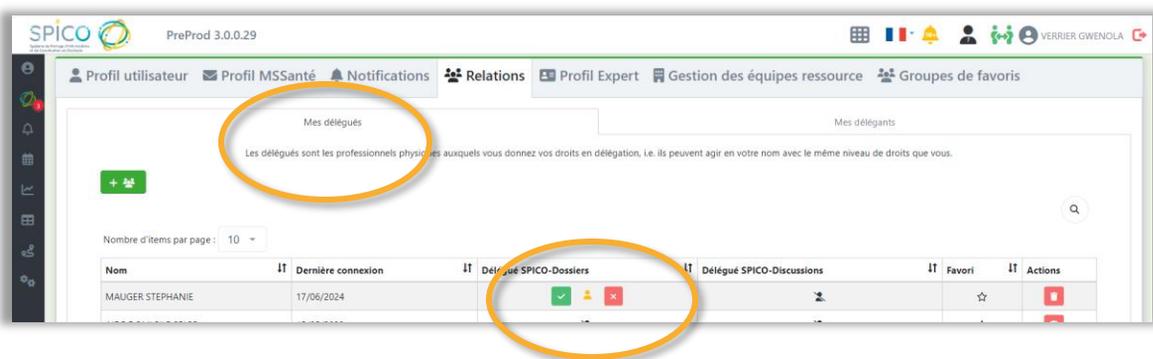
3. Envoyer une demande de délégation

→ Le compte récepteur de la demande

Le compte pour lequel vous avez demandé une délégation est notifié : soit par une pastille dans son bandeau, et / ou par mail :



Dans son onglet « mes délégués », le récepteur de la demande est alors libre d'accepter ou non cette demande.



Attention, toute personne ayant délégation sur le compte récepteur de la demande, est susceptible d'accepter cette demande, il en va de votre responsabilité et de celle des délégués de votre compte. Cette acceptation n'est pas tracée dans l'outil.

À tout moment, une demande acceptée peut être désactivée par un clic sur les icones des colonnes « Dossiers » et « Discussions ».

Les délégations de compte

4. La traçabilité des délégations



Sur SPICO Discussions, la messagerie instantanée sécurisée :

Lorsque un message est envoyé par le délégué d'un professionnel, le(s) destinataires en sont informés grâce à l'icône « délégation » à droite du nom de l'émetteur, sous le message.



DEPUIS L'APPLICATION WEB



DEPUIS L'APPLICATION MOBILE



En passant la souris sur l'icône, le destinataire peut visualiser qui est le délégué qui a envoyé le message.



Sur SPICO Dossiers, l'outil de coordination :

Les actions réalisées par un délégué sur un dossier de coordination sont tracées dans le fil d'actualité de la rubrique parcours de dossier avec la mention : « *NOM DU DÉLÉGUÉ*, au nom de *NOM DU DÉLÉGUANT* ».

